

INFO PRESSE

Mesures contre l'inflation : les travaux se précisent

Une troisième réunion s'est tenue le vendredi 20 mai entre le gouvernement, les organisations patronales et les syndicats de salariés afin de poursuivre les discussions sur les mesures à mettre en œuvre pour contenir l'inflation liée au conflit russo-ukrainien en Nouvelle-Calédonie. Dans la continuité du dialogue permanent qui est le sien avec les institutions calédoniennes, l'État a assisté aux échanges.

Sous le même format que les rencontres précédentes, les travaux ont porté sur :

- 1. l'état d'avancement des travaux menés par le gouvernement ;**
- 2. les demandes complémentaires des syndicats de salariés et des organisations patronales.**

L'objectif du gouvernement est de mettre en place, dans la concertation, des mesures d'urgence pour préserver le pouvoir d'achat des Calédoniens et soutenir les acteurs économiques en difficulté.

En introduction, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a conforté une méthode basée sur un travail conjoint des organisations syndicales et patronales représentatives, et du gouvernement pour mener la lutte contre l'inflation.

1. Point sur l'état d'avancement des travaux menés par le gouvernement

Sur la question de l'énergie

- Trois réunions de travail ont eu lieu avec les pétroliers pour la mise en place d'aides ciblées vers les acteurs économiques en difficulté.
Dans un premier temps, elles concernent les transporteurs publics de personnes qui ne peuvent pas répercuter les surcoûts du carburant sur leurs usagers, c'est-à-dire aussi bien le transport terrestre avec le SMTU et le SMTI, que les transports aériens et maritimes. L'objectif du gouvernement est de limiter les effets de l'inflation sur les comptes des exploitants de transport, afin que le prix du billet n'augmente pas pour les usagers.
Le soutien à d'autres acteurs économiques a été discuté, notamment les entreprises pour lesquelles le poste carburant est important dans leurs charges.
- Les échanges avec les provinces se poursuivent autour d'un appui de la Nouvelle-Calédonie aux dispositifs d'aides provinciaux destinés à aider les foyers les plus modestes dans le paiement de leurs factures d'électricité, de carburant et de gaz.
- Un projet de délibération a été adopté en séance du gouvernement le 18 mai, visant à habilitier le gouvernement à moduler mensuellement, de juillet à décembre 2022, le niveau

de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAP), qui s'appliquent sur les prix des carburants. L'objectif est d'éviter que les prochaines augmentations du prix du carburant soient répercutées sur le prix final payé par les consommateurs.

Ce projet de texte sera présenté en commission du Congrès le 23 mai, et en séance publique du congrès le 30 mai. Ces taxes seraient réduites entre 24,6 francs par litre (50 % du taux actuel) et 49,3 francs par litre (100 % du taux actuel) pour l'essence et entre 14 francs par litre et 27,9 francs par litre pour le gazole. Le coût de la mesure appliquée à son maximum serait de 450 millions de francs par mois environ. Le mode de financement, à l'étude, pourrait provenir d'une suppression temporaire des exonérations de taxes sur le carburant dans certains secteurs d'activités, voire d'un complément d'emprunt auprès de l'AFD.

S'agissant du mois de juin 2022, une réduction des taxes s'appliquera dès le vote du projet de délibération de sorte que, dès le 1er juin, une baisse de 8 francs de taxe par litre pour le gazole sera appliquée, ce qui permettra d'absorber l'augmentation du prix au litre qui est annoncée au cours de ce mois. Aucune modulation n'est proposée pour l'essence, car selon les estimations de la Dimenc (direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie), son prix sur le marché devrait diminuer de 1,3 franc par litre.

Dans le domaine alimentaire

- Le gouvernement et les partenaires sociaux se sont entendus pour réactiver un « bouclier qualité prix » (BQP) fruits et légumes. Il sera composé d'un assortiment de 6 kg de cinq fruits et légumes pour un prix plafond de 2 500 francs. Il sera commercialisé dans tous les points de vente de 500 mètres carrés. Il repose sur un accord interprofessionnel, qui sera signé le mardi 24 mai au gouvernement, en présence d'Alphonse Digoué, membre chargé notamment de l'économie et de l'agriculture. Il sera présenté au gouvernement le 25 mai. D'une durée de quatre mois, l'accord interprofessionnel pourra être reconduit jusqu'au 31 décembre 2022. D'une durée de quatre mois dans un premier temps, il sera présenté au gouvernement le 25 mai. L'accord interprofessionnel doit durer 4 mois, puis être reconduit jusqu'au 31 décembre 2022. Des discussions seront ensuite engagées pour les cinq premiers mois de 2023.
- Les discussions sont en cours sur le BQP viande et/ou poisson. Les acteurs de la filière pêche ont été rencontrés et ceux de la filière viande le seront la semaine prochaine.
- Les travaux se poursuivent avec les opérateurs économiques pour établir la liste d'une cinquantaine de produits alimentaires et non alimentaires de grande consommation et de première nécessité dont le prix sera plafonné. Le gouvernement prendra ensuite un arrêté pour entériner l'accord conclu.
- Les services de la Nouvelle-Calédonie poursuivent leurs travaux pour renforcer le travail de veille des prix et améliorer le site prix.nc.
- Les services se renforcent avec le recrutement de 10 releveurs de prix (2 sur Koné et 8 sur Nouméa. Ils se déplaceront aussi aux îles). Un relevé de prix par semaine sera effectué dans tous les magasins du territoire.
- Un projet de délibération est en préparation visant à diminuer la taxe de soutien à la

production agricole (TSPA) sur les produits alimentaires de première nécessité aux taux directement inférieurs à ceux appliqués aujourd'hui. La viande est principalement concernée. La dépense serait estimée à 172 millions de juin à décembre 2022 ou à 64 millions hors cuisses de volaille.

- Il est prévu de relancer, via une loi du pays, le dispositif permettant un assouplissement de l'interdiction de revente à perte au consommateur dans sept cas limitativement énumérés.

Sur les baux commerciaux

- L'ISEE, la DAE (direction des Affaires économiques) et le syndicat des commerçants travaillent à redéfinir les règles et les bases de revalorisation des baux commerciaux. En effet, l'indice de revalorisation des loyers est basé actuellement sur le BT21 lequel ne semble plus correspondre à une réalité de marché locatif. Un plafonnement à la hausse et à la baisse pour lisser sur un temps plus long l'impact des facteurs qui déstabilisent les indices pourra être étudié.

Les hypothèses doivent être présentées mardi matin aux partenaires avant d'être soumises au gouvernement. L'hypothèse retenue fera ensuite l'objet d'une délibération du Congrès. L'objectif est que l'inflation sur les loyers commerciaux ne soit pas répercutée sur les prix pour le consommateur.

Sur les marchés publics

- Une étude juridique est en cours sur la demande d'intégrer une clause d'imprévision dans les marchés publics. Il a été convenu de s'appuyer sur le texte adopté en métropole pour aller plus vite.

Mesures destinées à préserver un revenu de subsistance

- Le travail se poursuit pour mettre en place le dispositif du solde bancaire insaisissable : dans le cas d'un surendettement, l'établissement bancaire devra veiller à ce qu'un montant minimum demeure sur le compte de son client pour lui permettre de faire ses achats alimentaires.
- Un travail de refonte est également en cours sur la saisissabilité des revenus (salaires et revenus de remplacement).

2. Interventions complémentaires des syndicats de salariés et des organisations patronales

Sur la question de l'énergie

- Les syndicats de salariés privilégient une baisse des marges des pétroliers plutôt qu'une diminution des taxes qui s'appliquent sur le prix des carburants. Ils rappellent que toute diminution de taxes a un impact conséquent sur le budget de la Nouvelle-Calédonie, ce qui à terme, entrainera davantage de pression fiscale pour les Calédoniens, puisque ce manque à gagner devra être compensé au niveau de la fiscalité.
- Pour financer les aides sectorielles, les syndicats de salariés proposent la suppression temporaire de l'exonération de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe

additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) dont bénéficient les sociétés minières et métallurgiques, dès que le cours du nickel sera au-dessus de 13 000 dollars la tonne.

- Les organisations patronales demandent que le dispositif d'aides ciblées en matière d'énergie soit étendu à l'ensemble des professionnels pour lesquels l'énergie (y compris gaz) représente une part importante des charges. Certains secteurs tels que le transport sanitaire terrestre, les services d'aide à domicile, et plus généralement les services indispensables aux publics vulnérables sont particulièrement impactés.

Dans le domaine alimentaire

- Les syndicats de salariés estiment que la mesure conjoncturelle visant à réglementer les prix de vente des produits alimentaires et non alimentaires de grande consommation et de première nécessité ne concerne pas suffisamment de produits. Le chiffre de 50 est un minimum et ils estiment qu'il faut aller au-delà.
- Les syndicats de salariés proposent la fixation sur un an de la marge en valeur des produits alimentaires et non alimentaires de première nécessité et de grande consommation.
- Les organisations patronales ont émis des fortes réserves sur tout dispositif d'encadrement des prix en période d'inflation importante (risque de créer des situations de pénuries sur certains produits). Elles privilégient l'instauration d'un chèque consommation en faveur des ménages les plus modestes, via les mêmes dispositifs d'aides provinciaux envisagés pour l'aide à l'énergie, financée par le surplus de rendement fiscal généré par l'inflation du prix des biens importés.
- Les syndicats de salariés sollicitent la suppression des quotas d'importation des fruits et légumes sur une période d'un an.

Autres demandes

- Les organisations patronales demandent que soient étendus à la Nouvelle-Calédonie, les dispositifs de soutien aux entreprises mis en place en métropole (le prêt garanti par l'État « Résilience », l'aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie, etc.).
- L'ensemble des partenaires souhaitent disposer régulièrement d'indicateurs économiques et demandent la mise en place d'un tableau de bord qui permettrait de suivre certaines données, et d'avoir ainsi une analyse plus fine de la situation.

Le gouvernement et les partenaires sociaux ont convenu de se rencontrer dans quinze jours pour suivre la mise en place de ces mesures de lutte contre l'inflation.

* *

*